










Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2019/2070(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2018 : Agence européenne pour l'environnement (EEA)		
Sujet 8.70.03.08 Décharge 2018		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p>	<p> CZARNECKI Ryszard</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> NOVAKOV Andrey</p> <p> WOLTERS Lara</p> <p> CSEH Katalin</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>	01/10/2019
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</p>	<p> CANFIN Pascal</p>	04/09/2019
	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	OETTINGER Günther	

Evénements clés			
26/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
03/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0064/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		

13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0077/2020	Résumé
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2070(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/00859

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2019)0316	27/06/2019	EC	
Projet de rapport de la commission		PE639.872	05/12/2019	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE641.160	22/01/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE646.779	31/01/2020	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05761/2020	06/02/2020	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0064/2020	03/03/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0077/2020	13/05/2020	EP	Résumé

Acte final

Budget 2020/1858
[JO L 417 11.12.2020, p. 0067](#)

Décharge 2018 : Agence européenne pour l'environnement (EEA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 606 voix pour, 82 contre et 5 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence européenne pour l'environnement pour l'exercice 2018 s'élevait à 65.800.176,52 EUR, soit une diminution de 6,57 % par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,96 %, soit une légère baisse de 0,01 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 91,06 %, ce qui représente une augmentation de 2,03 % par rapport à l'année précédente.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, le personnel, les marchés publics, la prévention des conflits d'intérêts et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- des progrès substantiels ont été réalisés dans le partage des ressources sur les tâches qui se chevauchent entre d'autres agences ayant des activités similaires, y compris des efforts partagés avec d'autres agences à vocation scientifique, notamment l'Agence européenne des produits chimiques et l'Autorité européenne de sécurité des aliments, sur des questions liées à la santé humaine;
- certaines activités n'ont pas pu être pleinement réalisées en 2018 en raison d'un certain nombre de circonstances, notamment des ressources informatiques et humaines limitées;
- au 31 décembre 2018, les postes au tableau des effectifs étaient pourvus à hauteur de 98,39 %, avec 3 fonctionnaires et 119 agents temporaires nommés sur les 124 postes autorisés au titre du budget de l'Union;
- l'équilibre entre les hommes et les femmes est inégal pour 2018 en ce qui concerne l'encadrement supérieur (sept hommes et deux femmes), mais un bon équilibre a été atteint au sein du conseil d'administration (15 hommes et 17 femmes);
- de sérieuses préoccupations ont été exprimées quant à la bonne gestion financière de l'Agence et au fait que l'Agence n'a pas mis en place de système de déclaration de conflit d'intérêts pour les experts internes.